

## *L'Île sous le Vent*

*L'Hôtel\*\*\* - La Table*

*17 bis rue du Petit Labat*

*17740 SAINTE MARIE DE RE*

### **Conditions de réservation :**

La réservation n'est garantie qu'après obtention d'un numéro de carte bancaire.

Aucun montant ne sera prélevé à la réservation (sauf demande écrite de votre part).

### **Conditions d'annulation de votre séjour :**

Le montant des arrhes\* sera prélevé sur la carte bancaire que vous nous avez communiquée.

En cas d'annulation de tout ou partie de votre séjour, les arrhes\* s'élèvent à 30 % du montant des nuitées réservées.

Ces arrhes\* sont perdues et ne pourront pas être utilisées lors d'un prochain séjour.

Annulation de tout ou partie du séjour **dans les 15 jours précédents l'arrivée**, les frais d'annulation s'élèvent à 50 % du montant des nuitées initialement réservées. Ses frais vous seront facturés et prélevés sur la carte bancaire.

Annulation de tout ou partie du séjour **dans les 7 jours précédant votre arrivée**, les frais d'annulation s'élèvent à 70% du montant des nuitées initialement réservées. Ses frais vous seront facturés et prélevés sur la carte bancaire .

Si vous devez raccourcir votre séjour le jour de votre arrivée ou une fois sur place : nous vous facturerons l'intégralité du prix prévu à l'origine dans la confirmation écrite de votre séjour.

\* Les arrhes sont assorties d'une faculté de dédit permettant à chacune des parties de revenir sur son engagement. Néanmoins si le vendeur se rétracte, il doit rembourser le double de la somme reçue à son client (article 1590 du Code civil). Si l'acheteur ou le client se ravise, il ne peut pas réclamer le remboursement de la somme versée. Remarque : suivant l'article L. 114-1 du Code de la consommation, les sommes versées d'avance sont considérées comme des arrhes, sauf stipulation contraire

Suite à de nombreux incidents de paiements, nous n'acceptons plus les chèques pour le solde du séjour.

Moyens de paiement acceptés pour le solde de votre séjour :

CB, chèques vacances ANCV, espèces